



L'écrivain d'origine camerounaise Patrice Nganang, poursuivi notamment pour « apologie de crime » et « menaces », a plaidé vendredi non coupable lors de la première audience de son procès à Yaoundé, a déclaré son avocat.

Patrice Nganang a plaidé non coupable lors de l'audience qui « a duré à peine deux minutes, le temps qu'on lui présente ce qu'on lui reproche », a affirmé Me Emmanuel Simh, rencontré par l'AFP à l'issue du procès. « Le ministère public a sollicité [et obtenu mardi] un renvoi au 19 janvier pour faire venir ses témoins », a-t-il ajouté.

« Je ne sais pas de quels témoins il s'agit dans une affaire où on critique un post sur Facebook. Je ne sais pas ce que les témoins viendront dire d'autre puisque les éléments qu'on lui reproche sont tous contenus dans ce post », a-t-il argumenté.

Il est reproché à l'écrivain « les faits d'outrage à corps constitués notamment d'avoir écrit que les forces armées camerounaises sont mendiannes et indigentes parce qu'elles demandent des bières aux gens », a expliqué son avocat.

« On lui reproche [aussi] des faits d'apologie de crime et de violence et de menaces », a-t-il précisé. « On dit qu'il menace "quiconque de mort" par un post Facebook sans dire que c'est le président de la République », Paul Biya, a-t-il rapporté. Selon lui, le parquet essaie de «

mettre de côté » le chef de l'État alors que M. Nganang a été arrêté le 6 décembre sur la base d'une « note » du patron de la police indiquant « qu'on l'arrête pour enquête sur les propos écrits contre le président de la République ».

Pour Me Simh, la procédure a « un caractère purement politique [...] contre quelqu'un qui a des positions connues et tranchées contre le régime de M. Biya ».

Selon le porte-parole du gouvernement camerounais, Issa Tchiroma Bakary, il s'agirait plutôt de menaces contre le président Biya contenues dans la publication de l'écrivain sur Facebook.

« Faites-moi confiance, et je ne blague pas, je l'ai devant moi, lui, Biya, et j'ai un fusil, je vais lui donner une balle exactement dans le front. Je le dis depuis Yaoundé où je suis », avait écrit M. Nganang le 3 décembre sur le réseau social.

L'écrivain a été interpellé le 6 décembre à Douala, capitale économique du Cameroun, alors qu'il devait embarquer pour Harare, et a été placé en prison dans la nuit de jeudi à vendredi après une période de garde à vue.

M. Nganang est l'auteur de Temps de chien, prix Marguerite Yourcenar et Grand Prix de la littérature d'Afrique noire. Il enseigne la littérature à l'Université de New York.

Lors de son interpellation, il disposait d'un passeport camerounais et d'un autre américain, selon des sources concordantes.

La police estime qu'il n'a pas droit à un passeport camerounais puisqu'il a pris la nationalité américaine, a rapporté la presse locale. La Constitution du Cameroun ne prévoit pas de double nationalité, mais des médias locaux ont souligné que la plupart des hommes influents du Cameroun disposeraient de plusieurs passeports.
